



Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°14

Réunion restreinte du 11/06/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

COUPES DEPARTEMENTALES

U10

Suite au report des Finales Foot Animation U10 au Samedi 15 Juin et du fait que les joueurs des clubs de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} et SPORTING PARIS FUTSAL sont concernés par les deux finales qui se joueront en même temps,

La commission futsal décide de reporter la Finale Futsal U10 au **Mercredi 26 Juin 2024 à 18H00** au Gymnase CARPENTIER, les clubs sont convoqués à 17H00.